



Systèmes Intelligents de Sûreté

Protection en Milieux Nucléaires

Projets & Services Industriels

A propos de Groupe Gorgé

Créé en 1990, Groupe Gorgé est un groupe industriel présent dans 3 domaines de compétences :

Systèmes Intelligents de Sûreté

- Utiliser la technologie pour agir face au risque. Groupe Gorgé détient 52,65% du capital d'ECA, côté sur NYSE Euronext à Paris - Compartiment C.

Protection en Milieux Nucléaires

- Protéger les hommes et sécuriser les bâtiments exploitant des matières radioactives

Projets & Services Industriels

- Réaliser les projets industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 197,1 M€ en 2010, en croissance de 14%. Il s'appuie sur 1 200 collaborateurs et une présence dans plus de 10 pays.

Plus d'information sur
www.groupe-gorge.com

Groupe Gorgé annonce l'entrée du FSI à son capital pour accompagner son développement

Groupe Gorgé annonce le lancement d'une augmentation de capital par placement privé correspondant à 10% du capital actuel. Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) garanti, sous certaines conditions⁽¹⁾, la totalité de cette opération. Cette levée de fonds d'environ 8 M€ sera ouverte à d'autres investisseurs qualifiés. Le Conseil d'Administration fixant le prix de l'opération devrait se tenir entre le 21 et le 27 décembre 2011.

Le FSI a identifié Groupe Gorgé comme un groupe industriel familial français de taille intermédiaire compétitif et innovant. Les nombreuses positions de leader national ou mondial que le Groupe occupe sur ses différents marchés (Nucléaire, Sécurité, Défense, Aéronautique,..) et ses compétences techniques uniques donnent à l'entreprise un potentiel de développement important, tant en croissance interne qu'en fédérant d'autres PME françaises ou étrangères. C'est pour accompagner ce développement pour les années futures que les équipes du FSI ont souhaité entrer au capital du Groupe.

Le Conseil d'Administration de Groupe Gorgé a considéré opportun et pertinent d'augmenter les fonds propres, bien que la situation de trésorerie et d'endettement soient particulièrement solides, afin de renforcer le Groupe dans un contexte économique plus difficile où les opportunités de croissance externe pourraient se multiplier. De plus, l'entrée au capital d'un actionnaire de référence comme le FSI améliorera la visibilité et la crédibilité du Groupe en France et à l'étranger, sur les grands programmes sur lesquels Groupe Gorgé se positionne.

Le Conseil d'Administration sera renforcé de 3 nouveaux membres, dont un administrateur et un censeur représentant le FSI. Cet élargissement du Conseil sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. La famille Gorgé, actionnaire majoritaire de Groupe Gorgé, et le FSI ont conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a confirmé le 13 décembre 2011 que ce pacte n'entraînerait pas d'obligation de lancer une Offre Publique d'Achat.

Groupe Gorgé est coté à Paris sur NYSE Euronext Compartiment C
Code ISIN : FR0000062671
Mnémo : GOE

Contacts

Groupe Gorgé - Raphaël GORGÉ - Président Directeur Général - Tél. : 01 44 77 94 77 - E-mail : contact@groupe-gorge.com
Actus Finance - Anne-Pauline PETUREAUX - Relations Analystes/Investisseurs - Tél. : 01 53 67 35 74 - E-mail : apetureaux@actus.fr



Systèmes Intelligents de Sûreté



Protection en Milieux Nucléaires



Projets & Services Industriels



Bertrand Finet, Directeur et Membre du Comité Exécutif du FSI, déclare :
« Nous nous réjouissons de devenir un actionnaire de référence du Groupe Gorgé. Cet investissement s'inscrit au cœur de la mission stratégique du FSI de soutenir des entreprises françaises compétitives, innovantes, et pourvoyeuses d'emplois ».

Raphaël Gorgé, Président Directeur Général du groupe Gorgé, déclare :
« Nous sommes très heureux de l'intérêt que nous témoigne le FSI en tant que société française technologique et présente sur des filières stratégiques. Notre levée de fonds nous donnera les moyens de poursuivre notre développement et nos opérations d'acquisitions ».

- (1) L'engagement de garantie est pris notamment sous réserve que le prix de souscription de chaque action ne soit pas supérieur à la plus basse des trois valeurs suivantes :
- (i) la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la société pendant les quinze jours de bourse précédant le conseil d'administration décidant l'augmentation de capital et fixant le prix du placement privé ;
 - (ii) le cours de clôture de l'action de la société le dernier jour de bourse précédant le conseil d'administration décidant l'augmentation de capital et fixant le prix du placement privé ;
 - (iii) 8,20 euros.